



ATELIER RÉGIONAL SUR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Ouagadougou, du 9 au 11 octobre 2018

RAPPORT FINAL

OCTOBRE 2018

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized 'Q' or similar character.

La Commission de l'UEMOA a organisé du 09 au 11 octobre 2018, en collaboration avec la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), un atelier régional sur le commerce électronique.

Cet atelier rentre dans le cadre de la mise en œuvre de la recommandation de la réunion des Ministres en charge du commerce, tenue à Cotonou, le 29 septembre 2017, qui demande la mise en place d'un plan de travail au niveau régional pour prendre en compte l'importance stratégique du commerce électronique sur l'économie de l'Union. Dans ce contexte, les présents travaux doivent poser les bases devant contribuer à l'élaboration du plan de travail régional et promouvoir les actions nécessaires pour son développement.

Ont pris part à cette rencontre, plus de 60 participants composés des experts nationaux du public et du privé, ceux des organisations internationales, sous régionales et de la société civile. La liste de présence est annexée au présent rapport.

L'objectif de ce séminaire a été d'évaluer les efforts effectués par l'UEMOA pour développer le commerce électronique et promouvoir l'essor de ce secteur tant sur le plan national que régional.

1. CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été marquée par quatre allocutions : celle de Monsieur Jonas GBIAN, Commissaire, de Monsieur Jean LAMY, Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union Européenne au Burkina Faso, de Madame Isabelle DURANT, Secrétaire Générale Adjointe de la CNUCED et de Monsieur Daouda OUEDRAOGO, Représentant le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat du Burkina Faso.

Dans son intervention de bienvenue, Monsieur GBIAN a, au nom du Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Abdallah BOUREIMA, souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a également remercié le Gouvernement du Burkina Faso pour toutes les commodités mises à disposition pour la pleine réussite de la rencontre. Il a émis le vœu que la Coopération entre la CNUCED, l'Union Européenne et la Commission de l'UEMOA se renforce afin que les pays membres de l'UEMOA profitent pleinement des avantages de ce nouveau type de commerce. Le rôle de la Commission est d'accompagner les Etats membres à travers notamment la promotion de la concertation dans la prise en charge des questions de développement.

Le Chef de Délégation de l'Union Européenne a salué l'initiative de la Commission et de la CNUCED. Il a indiqué que le thème du commerce électronique est au cœur des réflexions au plan international du fait des possibilités qu'il offre aux pays en développement de s'intégrer davantage au commerce mondial. Il s'est félicité du partenariat entre la Commission de l'UEMOA et l'Union Européenne qui intègre déjà des volets en lien avec le commerce électronique. Il a réaffirmé sa volonté de le poursuivre et de le renforcer pour le bonheur des populations de l'Union. Il a en outre annoncé la disponibilité d'un document stratégique sur le numérique commandité par l'Union Européenne.

Madame Isabelle DURANT a indiqué que l'ouverture au commerce international contribuera à améliorer les niveaux de vie des populations et dans ce contexte, les nouvelles technologies jouent un rôle primordial. Elle a fait remarquer que la CNUCED développe depuis deux décennies, des initiatives en faveur des pays en développement dont la dernière est relative à la mise en route du eTrade for all. Cette plateforme couvre sept domaines d'actions prioritaires de développement du commerce électronique. Grâce à cet appui technique, le Togo, le Sénégal et le Burkina ont pu réaliser, chacun, une évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique. Enfin, Madame DURANT a rappelé que l'objectif dans ce domaine est de mettre le commerce international et les

nouvelles technologies au service d'une croissance inclusive et durable. Elle a estimé qu'il faut être visionnaire, en créant notamment de nouveaux cadres de dialogue qui devront être en rupture avec les schémas d'antan.

Dans son allocution d'ouverture, le Représentant du Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat du Burkina a remercié la Commission de l'UEMOA et la CNUCED, pour avoir choisi son pays pour la tenue de la rencontre. L'organisation de cet atelier s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations des Ministres en charge du Commerce tenue à Cotonou en septembre 2017. Cette réunion régionale devra donc permettre de disposer d'une feuille de route pour l'accélération du processus de numérisation des activités commerciales des pays de l'UEMOA. Cela est d'autant vrai que des contraintes existent notamment le faible taux de pénétration de l'Internet, le cadre juridique embryonnaire, etc. Tout en souhaitant plein succès aux travaux, Monsieur OUEDRAOGO a déclaré ouvert l'atelier régional sur le commerce électronique.

2. RESULTATS DES TRAVAUX

Le programme de travail a été réparti en neuf sessions dont chacune s'est déroulée en panel sous la direction d'un modérateur.

Un bureau de séance composé d'un président et de deux rapporteurs a été désigné pour assurer la coordination entre les sessions et la conduite globale de l'atelier. Sa composition a été la suivante :

Président : Bénin ;

1^{er} Rapporteur : Burkina Faso ;

2^{ème} Rapporteur : Sénégal.

Les synthèses des travaux par session se présentent comme suit :

Session 1 : Tendances mondiales et régionales concernant le développement du commerce électronique

Les présentations de cette session ont été faites par Cécile Barayre (CNUCED), Stefania Galoo (OMC), Guillaume Gérout (CEA), Christian Minoungoun (UA), Francis Dufay (JUMIA)) et la coordination du groupe des Etats membres de l'UEMOA à Genève.

Les présentations ont montré les opportunités offertes par le commerce électronique pour le continent à travers la croissance du commerce domestique et international, la création d'emplois et le développement des infrastructures.

Les données du commerce électronique présentées soulignent la forte croissance en termes de chiffres d'affaires et de transactions au niveau mondial. Cependant, on remarque un démarrage lent de cette opportunité sur le continent africain. Les pays africains se classent dans le dernier peloton tant sur les indices du commerce électronique que dans le développement des TIC.

Au niveau des pays de l'UEMOA des progrès ont été réalisés, mais des inégalités persistent au sein de la région en matière de préparation au commerce électronique. La proportion de la population utilisant Internet varie considérablement d'un pays à l'autre. Des différences notables existent quant au rythme pour l'adoption par les gouvernements de lois, politiques et règlements encadrant le commerce électronique et l'économie digitale dans un but de développement.

Un autre défi majeur pour les pays membres de l'UEMOA et la Commission de l'UEMOA est le manque de statistiques fiables concernant le commerce électronique et l'économie numérique. Cela représente un obstacle à la mise en œuvre des politiques et rend difficile leur suivi et l'évaluation.

Le Groupe des Etats membres de l'UEMOA à Genève a apporté sa contribution au débat à travers un document intitulé « Etat des négociations sur le commerce électronique à l'OMC » présenté par M. Malick DIALLO, Conseiller à la Mission permanente du Sénégal à Genève, qui a représenté à cet atelier le Coordonnateur du Groupe SEM Eloi LAOUROU, Ambassadeur, Représentant permanent du Bénin. Le document fait l'historique des travaux sur le commerce électronique et indique leur évolution récente. Il montre également l'importance qu'accordent les Etats membres de l'UEMOA au commerce électronique et les initiatives que ces derniers ont prises dans les travaux à l'OMC ainsi qu'à la CNUCED notamment dans le cadre de l'évaluation rapide de l'état de préparation au commerce électronique. De même, il préconise de mener des actions pour lever les défis liés au commerce électronique afin de pouvoir en saisir les opportunités. A cet effet, le Groupe recommande que les Etats membres participent aux consultations et travaux de partages d'informations et d'expériences au niveau de l'OMC et de toutes les enceintes internationales, régionales et sous régionales. Il conseille de rejoindre le Groupe des Amis du commerce électronique à l'OMC et de soutenir l'initiative de création du Réseau des ministres francophones de l'économie numérique.

L'atelier a pris acte de ces recommandations et a demandé que celle relative à l'intégration du Groupe des Amis du commerce électronique à l'OMC soit examinée par la prochaine réunion du Comité Consultatif Régional pour les Négociations Commerciales, qui se tiendra à Bissau du 29 octobre au 2 novembre 2018.

Session 2 : Etat de préparation au commerce électronique dans la région et implications pour l'UEMOA

La CNUCED a été saisie en 2018 par la majorité des pays membres de l'UEMOA afin de conduire des évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique. Trois évaluations ont été déjà réalisées, celles du Burkina Faso, Togo et Sénégal. Elles ont mis en lumière les obstacles suivants dans les 3 pays :

Absence de stratégie e-commerce

Bien qu'ils soient tous engagés dans la construction d'un écosystème numérique, aucun d'eux n'a pour le moment de stratégie dédiée au commerce électronique. Le faible niveau d'accessibilité et de pénétration de l'Internet et une qualité de service souvent peu satisfaisante par manque de concurrence dans le secteur des télécommunications sont des freins majeurs à la croissance du secteur des TIC.

Logistique et facilitation du commerce insuffisantes

Le faible développement des infrastructures, les coûts prohibitifs d'acheminement vers et depuis l'étranger, une logistique peu intégrée par les opérateurs, une livraison du dernier kilomètre souvent difficile et le faible volume de transactions, figurent parmi les entraves que rencontrent les acteurs du commerce électronique.

Solutions de paiement limitées

Malgré un dynamisme accru dans le développement de moyens de paiement électronique, la diversité en reste limitée et le paiement en ligne marginal. Le paiement à la livraison reste le moyen le plus utilisé.

Cadre juridique et réglementaire incomplet

Les cadres juridiques sont en conformité avec la réglementation de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Leur application reste cependant insuffisante et ne prend que peu en compte les aspects émergents de l'écosystème numérique.

Compétences spécifiques au commerce électronique

L'enseignement est encore trop orienté vers le commerce traditionnel et ne prend pas suffisamment en compte l'économie numérique. Un écart important demeure entre les besoins des entreprises et les connaissances des diplômés du troisième cycle.

Accès au financement limité

La difficulté d'accès au financement pèse sur le secteur du commerce électronique. Le coût du financement bancaire classique reste prohibitif dans des pays à très faible niveau de bancarisation.

Spécificités concernant le Burkina Faso

L'expansion du secteur du commerce électronique passe par l'économie informelle, via les sites de petites annonces de particuliers et les réseaux sociaux. Un nombre restreint d'opérateurs professionnels a développé des plateformes couvrant des secteurs tels que l'agroalimentaire, l'habillement, l'informatique et électroménager. Le programme « Burkina Startups » lancé par le Fonds Burkinabè de Développement Économique et Social (FBDES) soutient financièrement les start-up. Mais leur croissance et leur structuration en entreprises restent souvent incertaines.

Spécificités concernant le Sénégal

Le secteur du commerce électronique au Sénégal est relativement dynamique, par rapport à celui d'un grand nombre de ses voisins d'Afrique de l'ouest. Des acteurs de renom international, tels que Jumia, y ont établi une présence forte en s'appuyant sur le marché local et sur la diaspora sénégalaise à l'étranger. D'autres, à plus petite échelle, tentent de se faire une place sur un marché prometteur. Cependant, cette réalité ne peut cacher le fait qu'à l'exception d'un nombre restreint d'opérateurs, le commerce électronique se développe surtout dans l'économie informelle, à travers les petites annonces de particuliers, sur les sites agrégateurs et sur les réseaux sociaux.

Spécificités concernant le Togo

Le potentiel pour le développement du commerce électronique au Togo est limité : faible raccordement à l'Internet, paiements en ligne limités, livraisons difficiles hors de Lomé. Pour autant, les start-up technologiques débordent de solutions innovantes qui permettent de contourner les problèmes existants et de s'adapter au contexte local. Le potentiel au niveau national existe bel et bien et nécessite des efforts d'accommodation.

Session 3 : Expérience des pays de l'UEMOA : politiques nationales sur le commerce électronique

Les cinq autres pays de l'UEMOA qui n'ont pas encore élaboré leur évaluation rapide, ont fait l'état des lieux de leur expérience en matière de commerce électronique.

Il est ressorti, en général, des présentations de ces cinq Etats membres, que le commerce électronique n'est pas encore bien structuré. Néanmoins, quelques opérateurs privés ont développé des solutions de e-commerce

En particulier, on relève notamment :

- au Bénin que des efforts sont en cours, à travers l'exécution du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) pour asseoir une base juridique et institutionnelle propice au développement du e-commerce ;
- en Côte d'Ivoire, une volonté politique du Gouvernement matérialisée par la mise en œuvre de certains projets à caractère numérique dont le Réseau National Haut Débit (RNHD) et l'initiative un citoyen-un ordinateur- une connexion Internet ;
- en Guinée Bissau, l'objectif est de disposer à l'horizon 2025, d'une infrastructure moderne de télécommunications, afin de tirer profit des avancées de l'économie numérique ;
- au Mali, l'élaboration d'un document intitulé « Mali Numérique 2020 », dans lequel est défini la politique nationale de développement de l'économie numérique ;
- au Niger, la volonté affichée du gouvernement d'accélérer l'inclusion numérique du pays a donné naissance à la stratégie de développement Niger 2.0 ;

Session 4 : Défis juridiques

Cette session a vu intervenir le Professeur Abdoullah Cissé, Raphael Koffi (CEDEAO), Auguste Yankey (UA), Marguerite Ouedraogo (CIL), Jean-François Le Bihan (GSMA).

Il a été rappelé que le paysage numérique actuel est marqué par de constantes mutations engendrées par la multiplication croissante des objets intelligents et connectés (IoT), le développement de l'Intelligence Artificielle, la révolution Blockchain (chaines de blocs). Ces rapides avancées technologiques présentent de nouveaux défis dans la réglementation et la régulation des échanges numériques et la cybersécurité.

Dans une démarche d'harmonisation du cadre juridique des États membres de la CEDEAO, ont vu le jour les actes additionnels A/SA.2/01/10 et A/SA.1/01/10 de la CEDEAO encadrant respectivement les transactions électroniques et la protection des données à caractère personnel, ainsi que la directive C/DIR/1/08111 portant lutte contre la cybercriminalité. Il a été noté que ces textes devraient être mis à jour.

Dans la même perspective d'harmoniser le cadre juridique applicable au numérique à l'échelle continentale, l'Union Africaine a adopté de la Convention de Malabo sur la cybersécurité et la protection des données à caractère personnel. Ladite Convention intègre les règles contenues dans les textes de la CEDEAO, elle va plus loin avec des mesures destinées à promouvoir une culture de cybersécurité dans les États membres. Il a été rappelé que la Convention de Malabo n'est toujours pas entrée en vigueur.

La Convention 108 sur la protection des données du Conseil de l'Europe a été présentée ainsi que l'expérience du Burkina Faso en la matière. Les textes de l'Union africaine et de l'Europe sont complémentaires et non exclusifs.

La mise à niveau des législations applicables à l'économie numérique de manière générale et au commerce électronique en particulier constitue un moyen privilégié pour favoriser l'appropriation par les acteurs économiques et cyberconsommateurs des opportunités induites par ces mutations.

Session 5 : solutions de paiement

Les interventions de cette session ont été assurées par Ndèye Fatou Dieng (BCEAO), Maria Eileen Pagura (Banque mondiale), Jean-François Le Bihan (GSMA), Hassane Moussa Alkerou (Orange Money, Niger) Omar Cissé (InTouch, Sénégal), Mahamadi Rouamba (Ticanalyse/Swagpay, Burkina Faso).

Il en ressort que la BCEAO a mis en place trois infrastructures de paiement dans l'UEMOA, à savoir :

- le système interbancaire de compensation automatisé de l'UEMOA (SICA-UEMOA) ;
- le système de transfert automatisé et de règlement de l'UEMOA (STAR-UEMOA) ;
- le groupement interbancaire monétique de l'UEMOA (GIM-UEMOA).

Leur gestion est encadrée par le Règlement n° 15/2002/CM/UEMOA relatif aux systèmes de paiement et ses sept textes d'application.

La Banque mondiale a fait observer à travers sa communication qu'à l'échelle mondiale, l'inclusion financière a connu une amélioration au cours de l'année 2017, les comptes d'argent mobile se sont plus largement répandus en Afrique subsaharienne depuis 2014. Les pays dans la région UEMOA ont enregistré une forte croissance dans l'utilisation d'un compte « argent mobile » pour les paiements numérique entre 2014 et 2017.

Session 6 : logistique, facilitation commerciale

Cette session a vu intervenir Salam Sanfo (UPU), le Professeur Abdoullah Cissé, Ibrahima Diagne Gaindé 2000), Ibrahima Rouamba (Sonaposte), Elleingand Charles Etché Fatch (Poste Côte d'Ivoire).

Les intervenants ont chacun mis en relief l'importance de la logistique pour accompagner et réussir le commerce électronique et les efforts à réaliser dans la facilitation du commerce.

L'Union postale universelle a lancé en mai 2017 à Nairobi au Kenya, à l'intention de tous les pays africains, le projet régional ORE (Operational Readiness for E-commerce) qui vise à aider les Postes nationales à maintenir et à renforcer leurs activités existantes et à se développer dans les secteurs liés au commerce électronique affichant une forte croissance.

Les opérateurs des Postes nationales ont présenté les aménagements en cours dans leur structure respective pour s'inscrire dans la démarche du projet ORE dans la perspective de l'amélioration de leur qualité de service.

Il est ressorti que la facilitation du commerce requiert la dématérialisation des procédures qui est liée à la normalisation. Par conséquent, le développement du commerce électronique passera par un processus de normalisation bien maîtrisée.

Trois outils dont deux normes sont essentiels pour réussir le développement du commerce électronique. Il s'agit de :

- la norme ISO 6523 pour l'échange de données - Structures pour l'identification des organisations ;
- la norme ISO27018 protections des données personnelles ;
- le code à barres pour assurer la traçabilité des produits.

Session 7 : Compétence TIC

Cette session a vu intervenir Judith Ueberschaer (ITC), Elie Sawadogo (CCI, Burkina Faso), Wend-Panga Hermann Ouedraogo (ANPTIC, Burkina Faso) et Mahamadi Rouamba, (BeoogoLAB, Burkina Faso).

Des exposés et des échanges, il en ressort que les activités en ligne dépendent dans une large mesure des compétences des entreprises, mais le développement des compétences est aussi nécessaire au niveau politique, institutionnel et au niveau des partenaires de services.

Les décideurs politiques devraient comprendre les dernières tendances du commerce électronique au niveau national et international ainsi que les besoins et capacités des entreprises, institutions et partenaires de service qui facilitent le commerce électronique afin de créer un environnement politique favorable.

Les institutions devraient améliorer la compréhension des capacités existantes et investir dans le renforcement des compétences pour répondre aux besoins émergents des entreprises qui se tournent vers le numérique.

Les partenaires de service devraient comprendre les capacités dont les entreprises ont besoin pour être compétitives en ligne et développer des services de soutien.

L'apprentissage en ligne devrait jouer un rôle plus important dans le développement des compétences à plus grande échelle.

Session 8 : Programme d'assistance technique

Les partenaires techniques et financiers, membres de eTrade for all (Banque mondiale, Banque Africaine de Développement, International Trade Center, Union postale universelle, Organisation mondiale du commerce, Commission Economique des Nations Unis pour l'Afrique et CNUCED) ont donné chacun en ce qui le concerne sa stratégie et sa vision d'accompagnement dans le cadre du développement du commerce électronique. Compte tenu des défis à relever, un plan ambitieux de renforcement des capacités s'impose.

Les experts se sont accordés à dire que dans le but de saisir les opportunités découlant du commerce électronique et des transformations numériques, les domaines d'interventions doivent être traités de manière coordonnée par les différents ministères et autres parties prenantes.

Session 9 : Définitions de possibles recommandations

Cette session a permis de retenir les recommandations ci-après, pour un plan régional pour le commerce électronique dans l'UEMOA

Les présentations et discussions de l'atelier ont permis de mettre en lumière les recommandations suivantes dans les domaines identifiés au cours de l'atelier. Si de nombreuses recommandations ont une vocation nationale, les rôles des Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO ont pu être soulignés pour accompagner les Etats de l'Union dans leur domaine de compétence. De plus, il est important de prendre en compte au niveau continental les recommandations issues de la Conférence de l'Union Africaine (UA) sur le commerce électronique de juillet 2018.

1. Stratégie pour le commerce électronique

- 1.1. Le caractère transversal du commerce électronique et de l'économie numérique nécessite une approche pluridisciplinaire et inclusive dans la régulation et l'élaboration de politiques. Les États membres doivent donc assurer des mécanismes efficaces de coordination au niveau national, incluant tous les ministères et parties prenantes pertinents. L'implication du secteur privé dans les concertations est impérative afin que les décideurs politiques aient une meilleure compréhension des enjeux et des solutions possibles au sein de l'UEMOA.
- 1.2. Les dialogues régionaux ont un rôle de coordination indispensable pour le développement du commerce électronique dans l'UEMOA. Les États membres doivent pouvoir partager leurs expériences sur la préparation et la mise en œuvre des politiques afin de promouvoir le commerce électronique et l'économie numérique pour le développement économique et social. Ce sujet peut être inscrit lors des réunions ministérielles de l'Union.
- 1.3. Les États membres devraient tirer profit de forums internationaux tels que le eCommerce Week, le Groupe d'Experts sur le Commerce Electronique et l'Economie Numérique de la CNUCED, les discussions au sein de l'OMC et les autres organisations membres de eTrade for all (etradeforall.org).
- 1.4. Les États membres sont invités à utiliser la plateforme eTrade for all et s'appropriier les différentes solutions proposées par les organisations internationales et les autres partenaires dans les sept domaines d'intervention¹ pour le développement du commerce électronique.
- 1.5. Les États membres devraient suivre et évaluer les progrès réalisés dans les sept domaines d'intervention. La Commission de l'UEMOA pourrait à cet égard solliciter la production d'un rapport annuel basé sur des indicateurs du développement du commerce électronique sélectionnés. Des indicateurs de préparation au commerce électronique doivent être adoptés avec le concours possible d'organisations internationales. La Commission pourrait coordonner la collecte de ces données.
- 1.6. La Commission de l'UEMOA et les Etats membres devraient explorer les pistes permettant de financer la mise en œuvre des recommandations émanant des évaluations rapides de préparation au commerce électronique dans les États membres.
- 1.7. La Commission de l'UEMOA et les Etats membres devraient, si nécessaire, envisager des évaluations approfondies.

2. Infrastructures TIC et services

- 2.1 Les Etats membres devraient stimuler les investissements et poursuivre des stratégies de développement fondées sur la mutualisation et le partage d'infrastructures de télécommunications, l'interopérabilité des services TIC, le renforcement de la concurrence et de la transparence dans le secteur du numérique.
- 2.2 Les Etats membres devraient adopter et mettre en œuvre des plans de développement pour promouvoir un accès à large bande, abordable et inclusif aux réseaux TIC.

¹ Les sept domaines identifiés sont les suivants : Formulation des stratégies, infrastructures TIC et services, logistique du commerce et facilitation des échanges, solution de paiement, cadre juridique et réglementaire, développement des compétences pour le commerce électronique et accès au financement.

3. Logistique du commerce et facilitation des échanges

- 3.1 Les Etats membres devraient développer des systèmes d'adressage, en utilisant les nouvelles technologies (ex. géolocalisation).
- 3.2 La Commission de l'UEMOA devrait envisager dans les meilleurs délais des solutions permettant d'éviter les multiples taxations des biens dans l'Union.
- 3.3 La Commission de l'UEMOA et les Etats membres devraient mener une réflexion sur la possibilité d'introduire un régime de franchise douanière (*de minimis*).
- 3.4 La Commission de l'UEMOA et les Etats membres devraient initier et soutenir des projets régionaux de dématérialisation des procédures de commerce extérieur et de commerce électronique en particulier.
- 3.5 La Commission de l'UEMOA et les Etats membres sont invités à inclure les réseaux postaux dans les stratégies nationales et régionales de développement du commerce électronique en vue de renforcer leur fiabilité dans la livraison et leur participation à la mise en œuvre des solutions de paiement.
- 3.6 La Commission de l'UEMOA et les Etats membres devraient renforcer les capacités pour assurer l'adoption et la mise en œuvre des normes sur le commerce électronique transfrontalier.
- 3.7 La Commission de l'UEMOA et les Etats membres devraient encourager la diffusion et l'application des normes qui facilitent le commerce électronique notamment ISO 6523 et ISO 27018, et le Code à barre.

4. Solutions de paiement

- 4.1 La Commission de l'UEMOA et la BCEAO, en relation avec la Commission de la CEDEAO, devraient renforcer leur coopération pour accélérer l'interopérabilité des services financiers numériques.
- 4.2 La Commission de l'UEMOA et la BCEAO devraient réviser le cadre réglementaire régissant les plateformes de paiement pour une meilleure sécurisation des opérations, la mutualisation des infrastructures de paiement et la coopération des intervenants.
- 4.3 La Commission de l'UEMOA et les Etats membres devraient encourager le secteur privé à développer des solutions de paiement adaptées aux besoins des populations.

5. Cadre juridique et réglementaire

Afin de gagner la confiance des consommateurs et stimuler l'émergence d'activités innovantes dans l'économie numérique :

- 5.1 La Commission de l'UEMOA et les Etats membres, en relation avec la Commission de la CEDEAO, devraient actualiser le cadre légal et réglementaire applicable au secteur du numérique, notamment les transactions électroniques, la protection des données à caractère personnel et la cybersécurité. Cette révision du cadre législatif et réglementaire devra prendre en compte les nouvelles évolutions technologiques (Internet des objets, Intelligence artificielle, Métadonnées, Blockchain et autres).



- 5.3 Les Etats membres doivent prendre les dispositions pour transposer dans leur ordonnancement juridique national le cadre législatif et réglementaire communautaire du secteur du numérique.

6. Développement des compétences en commerce électronique

- 6.1 Les Etats membres devraient inclure dans les cursus académiques des curricula permettant de répondre aux besoins du secteur de l'économie numérique (les domaines de la logistique, des paiements en ligne, de la conception des boutiques en ligne, de la sécurisation des transactions, du conditionnement des produits, de la normalisation, de la digitalisation des activités, du droit appliqué au numérique etc.).
- 6.2 Les Etats membres devraient inciter les acteurs du secteur du numérique à investir dans le renforcement des compétences pour répondre aux besoins des entreprises qui se tournent vers le numérique.
- 6.3 La Commission de l'UEMOA devrait organiser des « compétitions start-up » dans le commerce électronique au niveau régional.

7. Accès au financement

- 7.1 Les Etats membres devraient créer un fonds de garantie pour les fournisseurs de service numérique. L'une de ses sources d'alimentation pourrait être le fonds de service universel.
- 7.2 Les Etats membres sont encouragés à rendre opérationnel le dispositif de soutien au financement des PME et PMI, particulièrement pour les entreprises innovantes du secteur.

3. CEREMONIE DE CLÔTURE

Deux allocutions ont marqué cette cérémonie, celle de Madame Cécile Barayre au nom de la CNUCED et celle de Monsieur Iba Mar OULARE, Représentant Résident de la commission à Bruxelles au nom de la Commission.

Madame Barayre s'est réjoui du bon déroulement des travaux et a remercié tous les participants pour leur adhésion massive et leur contribution remarquable aux conclusions de cet atelier. Elle a encouragé la Commission à aller de l'avant dans la mise en œuvre des résolutions qui en découlent de ces travaux.

Monsieur OULARE a rappelé le contexte de la collaboration entre la CNUCED et la Commission et a souhaité le renforcement de ce cadre de coopération. Il a réitéré la volonté de la Commission de traduire en plan d'actions les recommandations issues de cet atelier en vue de répondre aux attentes des Ministres en charge du commerce qui ont souhaité que le commerce électronique soit intégré dans les stratégies de développement des économies des Etats membres de l'Union. Il a, pour terminer, remercié au nom du Président de la Commission, le Secrétariat de la CNUCED pour sa précieuse collaboration ainsi que les experts des Etats membres et les représentants des partenaires techniques et financiers pour leur participation effective et leur contribution au succès des travaux de cet atelier. A ce propos, il a salué l'énorme travail abattu par l'équipe de la CNUCED qui a rendu possible la tenue de l'atelier.

